



7ème Rallye National de Pietrosella MARE à MACHJA 2021

12- 13 -14 Novembre 2021

Coupe de France des Rallyes 2022
Championnat de Ligue Corse

REGLEMENT PATRICULIER SPORTIF MODERNE

Permis d'organisation FFSA n° **du**
Permis d'organisation Ligue n° / **du**

SOMMAIRE

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

Article 1P - ORGANISATION

- 1.1P. OFFICIELS
- 1.2P. ELIGIBILITE
- 1.3P. VERIFICATIONS

Article 2P - ASSURANCES

Article 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Article 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.3P. ASSISTANCE
- 4.8P. EXTINGCTEURS

Article 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

- 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES
- 5.2P PUBLICITE

Article 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P. DESCRIPTION
- 6.2P. RECONNAISSANCES

Article 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELAVES AUX CONTROLES
- 7.4 P CONTROLES DE REGROUPEMENT

Article 8P – RECLAMATION - APPEL

Article 9P – CLASSEMENTS

Article 10P – PRIX ET COUPE

7 -ème Rallye National MARE à MACHJA 2021

PROGRAMME - HORAIRES

Permanence du Rallye

ASACC TOUR DE CORSE

Rte de Mezzavia - 20090 AJACCIO
Tel 04 95 23.62.60- Mail : tdc.asacc@orange.fr
Jusqu'au jeudi 11 Novembre 2021

PC Course Permanence du Rallye

Mairie Annexe de Pietrosella
Du vendredi 12 et jusqu'à la fin du rallye

Tableau Officiel d'Affichage

PC Course –Mairie Annexe Pietrosella
www.pksoft.fr

Reconnaissances

Samedi 6 et Dimanche 7 Novembre 2021
Mercredi 10 et jeudi 11 Novembre 2021
De 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Parution du règlement

Dès l'obtention du visa FFSA

Ouverture des engagements

Dès l'obtention du visa FFSA

Clôture des engagements

Lundi 2 Novembre 2021 à minuit

Parution du roadbook

Jeudi 4 Novembre 2021

Liste des Engagés et attribution des N°

Lundi 8 Novembre 2021 à 18h30

Vérifications Administratives

Vendredi 12 Novembre 2021 de 13h00 à 20h00
à la Mairie Annexe de Pietrosella

Vérifications Techniques

Vendredi 12 Novembre 2021 de 13h15 à 20h15
Parking Isolella

1ère réunion des Commissaires Sportifs

Vendredi 12 Novembre 2021 à 19h30

Publication des équipages admis au départ

Vendredi 12 Novembre 2021 à 21h30

Départ Étape 1 d'Isolella

Samedi 13 Novembre 2021 à 13h00 VHC

Arrivée Étape 1 d'Isolella

Samedi 13 Novembre 2021 à 17h41

2ème réunion des Commissaires Sportifs

Samedi 13 Novembre 2021 à 17h30

Publication des résultats partiels et ordre départ de la 2ème étape

Samedi 13 Novembre 2021 à 21h00

Départ étape 2 d'Isolella

Dimanche 14 Novembre 2021 à 9h00 VHC

Arrivée étape 2 à Isolella

Dimanche 14 Novembre 2021 à 12h41

3ème réunion des Commissaires Sportifs

Dimanche 14 Novembre 2021 à 12h00

Publication des résultats partiels

Dimanche 14 Novembre 2021 30 minutes après
l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Vérifications finales

Dimanche 14 Novembre 2021 à 15h30

Publication des résultats du rallye

Dimanche 14 Novembre 2021 30 minutes après
l'affichage des résultats provisoires

Remise des prix

Dimanche 14 Novembre 2021 au le podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise

Le 7^{ème} Rallye National Mare à Machja Les 12,13 et 14 Novembre 2021

en qualité d'organisateur administratif et technique avec la participation des ASA de la Ligue Corse du Sport Automobile et le soutien de la **Mairie de Pietrosella, CCAS Marinca de Porticcio, la Collectivité de Corse, la Communauté des Communes, les Mairies de Serra di Ferro, Coti Chiavari, Cognocoli Monticchi, Albitreccia, Grosseto Prugna.**

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser sous le numéro en date du et par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le numéro en date du

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Comité d'Organisation

Président : Christian LECA

Membres :

Quentin BIANCARDINI

Stéphanie CACCAVELLI

Félix CASABIANCA

Gisèle CASABIANCA

Albert DALLA COLETTA

Ange-Paul DESANTI

Guy FIORI

Vincent GIACOMO

Gilbert LEROYER

Pierre OGGIANO

Jean-Paul PEREZ

André VARALDO

Secrétariat du rallye

Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile
Route de Mezzavia – Chemin Minatojo
20090 Ajaccio

Adresse postale :

ASACC TOUR DE CORSE

BP 874

20192 Ajaccio cedex 4

Téléphone : 04.95.23.62.60.

Email: tdc.asacc@orange.fr

web: <http://www.asacc.fr>.

E-mail : maremachja@gmail.com

1.1P. OFFICIELS

Collège des commissaires sportifs

Président :

Membres :

Fabien ZYCH N°4626

Jean RASORI N° 2320

Daniel BALDASSARI N° 5820

Direction de Course

Directeur de Course :

Adjoints à la Direction :

(Nouveau départ)

Gérard PLISSON N°12983

Sylvie ZYCH N°3416

David BERETTI N° 20543

Directeur de Course Délégué ES 1 - 2 - 3 - 4

Directeur Intermédiaire ES

Noel BASTIANAGGI N°2221

Jacqueline EHLINGER N° 183132



Délégués à la direction de course

Vérifications Adm/ Techniques :	Jacqueline EHLINGER N° 183132
Organisateur Technique :	Vincent GIACOMO N° 19783
Véhicule tricolore :	Stéphanie CACCAVELLI N° 6471
Véhicule damiers :	Gilbert LEROYER N° 18278

Commissaires techniques

Responsable :	Michel RAMU N° 2669
<i>Techniques VHC/VHRS :</i>	<i>André BAROLLE</i> N° 55043
	Jean CAMPANA N° 4045
	Christophe OLIVIVIERI N° 169602
Techniques Rallye 2	Henri PINET N° 11855
	Valérie ROUSTAND N° 122514
Responsable des Classements :	Laurent FABRE N° 49193

Médecin Chef :

Chargés des Relations Avec les Concurrents	Pierrette RUBINI N° 27884
	Vincent FATTACCIO N°8025

Chargés des Relations Avec les Concurrents VHC	Gérard FOURNIER N°
---	--------------------

Responsables des relations avec les commissaires :	Félix CASABIANCA N°57809
---	--------------------------

Responsable du matériel :	André VARALDO N° 5486
	Jean Paul PEREZ N° 254354
	Gilbert LEROYER N°18278

Responsable liaisons radio sur des ES :

À l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont Juges de Faits

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7ème Rallye *MARE à MACHJA 2021* compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2021 coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile
- Le Challenge Interne ASACC Michel BRENNEUR

1.3P. VERIFICATIONS

1.3.1 Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et technique prévues :

Aux vérifications administratives : Vendredi 12 Novembre de 13 h00 à 20h00 Mairie Annexe de Pietrosella

Aux vérifications techniques : Vendredi 12 Novembre de 13 h15 à 20h15 : Parking de l'Isolella 20166 PIETROSELLA

Les horaires de convocation sont consultables sur le site www.pksoft.fr, www.asacc.fr et par affichage au siège de l'ASA à partir du 8 Novembre 2021 18h30

À l'issue des vérifications techniques, les voitures seront mis en Parc Fermé jusqu'au moment du départ de la course.

Les Concurrents se présentant en retard aux vérifications, se verront infliger les amendes décrites au règlement standard FFSA.

1.3.12 Les vérifications finales seront effectuées : **Station Total**. Du Ruppione 20166 PIETROSELLA



Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7ème rallye National *MARE à MACHJA 2021* doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement dûment complétée, **avant le lundi 1 Novembre 2021 à 24h00 accompagnée des photocopies et du règlement d'engagement à :**

ASACC Tour de Corse

BP – 874 – 20192 AJACCIO CEDEX 4

Les inscriptions se feront en ligne à partir du site : <http://www.ffsa-inscriptions.org>

3.1.10P Le nombre des engagés, toutes épreuves confondues, est fixé à 180 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés

- | | |
|---|----------|
| A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs : | 480,00 € |
| B) <u>les licenciés ASACC</u> : | 430,00 € |
| C) sans la publicité facultative des organisateurs : | 940,00 € |

+ 45 Euros pour la Géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents.

- de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.
- de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
- de la photocopie de la 1ère page du passeport technique.
- de la photocopie de la fiche homologation
- du montant des droits d'engagement.

3.2.P EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3.P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P VOITURES AUTORISEES

Conformes au règlement Standard FFSA

4.2.P PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3P ASSISTANCE

L'assistance est autorisée à la CCAS de Porticcio ; les concurrents pourront accéder aux emplacements dès le jeudi 11 Novembre 15h00 et jusqu'au dimanche 14 Novembre 16h00

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 7ème rallye *Mare à Machja 2021* représente un parcours de **219,71 km**. Il est divisé en **2 étapes et 4 sections**, Il comporte **4 épreuves** spéciales d'une longueur totale de **80,60 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ETAPE 1	
ES 1 Pietrosella - Acqua Doria 1	25,89 Km
ES 2 Pietrosella - Acqua Doria 2	25,89 Km
ETAPE 2	
ES 3 Zizoli - Agosta 1	14,88 Km
ES 4 Zizoli - Agosta 2	14,88 Km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **trois (3) au maximum**.

6.2.5P. Les jours de reconnaissances autorisés sont les **Samedi 6 et Dimanche 7 Novembre 2021**, et **Mercredi 10 et Jeudi 11 Novembre 2021** de **08 h 00 à 12h00** et de **14 h 00 à 18 h 00**

6.3P CARNET DE CONTROLE

Conforme au Règlement Standard FFSA

6.4P CIRCULATION

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 7 P DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1. DÉPART

Le départ de la 1ère étape sera le Samedi 13 Novembre à 13 heures après le rallye V.H.C

Le départ de la 2ème étape sera donné 15 minutes après le rallye V.H.C de minute en minute dans l'ordre du classement.

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P *Les signes distinctifs des Commissaires sont :*

Directeur de course délégué :	Chasuble rouge
Chef de poste :	Chasuble orange souligné
Commissaire de route :	Chasuble orange
Chronomètres :	Chasuble bleue
Personnel médical :	Chasuble blanche
Commissaires techniques :	Chasuble noire
Chargés des Relations avec les Concurrents :	Chasuble rouge avec inscriptions blanc
Presse	Chasuble verte

7.3.17. P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au Règlement Standard FFSA

7.4 P CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au Règlement Standard FFSA

7.5.8P. Un départ anticipé est un départ effectué avant que le commissaire et/ou une horloge et/ou un feu ne donne le signal. Il n'y a aucune tolérance, le départ devant être effectif à la minute pleine, pas avant. Il sera pénalisé comme suit par la Direction de Course :

1ère infraction : 10 secondes

2ème infraction : 1 minute

3ème infraction : 3 minutes

Infractions ultérieures : à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Ces pénalisations n'excluent pas des pénalités plus graves qui pourraient être infligées par les Commissaires Sportifs et, particulièrement en cas de récidive.

7.5.17P. Interruption d'une épreuve spéciale

Lorsqu'une épreuve spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque équipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs un temps qu'il considère comme étant le plus équitable.

Cependant, aucun équipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ne peut tirer profit de cette mesure.

7.6 P. PARC FERME

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

Réclamation : 700 € à l'ordre de l'ASA organisatrice

Caution appel national : 3 300 € à l'ordre de la FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.

Il n'y aura pas de dotation de prix en espèces.

Des récompenses seront attribuées :

Coupes :

Aux 3 premiers du classement général

Au vainqueur de chaque groupe

Au vainqueur de chaque classe

Un **Trophée Nicolas SAULINIER** récompensera le 1^{er} le temps scratche l'ES N°1

Un souvenir sera attribué à tous les concurrents classés

Une Coupe des Dames

Une coupe récompensera un commissaire de route ayant participé à l'épreuve

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 Novembre à 15h30 sur le Podium



6ème Rallye National Pietrosella MARE è MACHJA 2021 VHC

12 - 13 - 14 Novembre 2021

Coupe de France des Rallyes 2021 VHC
Championnat de Ligue Corse

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Permis d'organisation FFSA n° du 2021
Permis d'organisation Ligue N° du /2021

SOMMAIRE

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

Article 1P - ORGANISATION

- 1.1P. OFFICIELS
- 1.2P. ELIGIBILITE
- 1.3P. VERIFICATIONS

Article 2P - ASSURANCES

Article 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS
- 3.2P. EQUIPAGES

Article 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.3P. ASSISTANCE
- 4.8P. EXTINCTEURS

Article 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Article 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P. DESCRIPTION
- 6.2P. RECONNAISSANCES

Article 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELAVES AUX CONTROLES
- 7.3.17.P NOUVEAU DEPART APRES ABONDONS / RALLYES 2

Article 8P – RECLAMATION - APPEL

Article 9P – CLASSEMENTS

Article 10P – PRIX

6ème Rallye National MARE à MACHJA 2021 VHC

PROGRAMME - HORAIRES

Permanence du Rallye

ASACC TOUR DE CORSE

Rte de Mezzavia - 20090 AJACCIO
Tel 04 95 23.62.60- Mail : tdc.asacc@orange.fr
Jusqu'au jeudi 11 Novembre 2021

PC Course Permanence du Rallye

Mairie Annexe de Pietrosella
Du vendredi 12 et jusqu'à la fin du rallye

Tableau Officiel d'Affichage

PC Course –Mairie Annexe Pietrosella
www.pksoft.fr

Reconnaisances

Samedi 6 et Dimanche 7 Novembre 2021
Mercredi 10 et jeudi 11 Novembre 2021
De 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Parution du règlement

Dès l'obtention du visa FFSA

Ouverture des engagements

Dès l'obtention du visa FFSA

Clôture des engagements

Lundi 2 Novembre 2021 à minuit

Parution du roadbook

Jeudi 4 Novembre 2021

Liste des Engagés et attribution des N°

Lundi 8 Novembre 2021 à 18h30

Vérifications Administratives

Vendredi 12 Novembre 2021 de 13h00 à 20h00
à la Mairie Annexe de Pietrosella

Vérifications Techniques

Vendredi 12 Novembre 2021 de 13h15 à 20h15
Parking Isolella

1ère réunion des Commissaires Sportifs

Vendredi 12 Novembre 2021 à 19h30

Publication des équipages admis au départ

Vendredi 12 Novembre 2021 à 21h30

Départ Étape 1 d'Isolella

Samedi 13 Novembre 2021 à 13h00 VHC

Arrivée Étape 1 d'Isolella

Samedi 13 Novembre 2021 à 17h41

2ème réunion des Commissaires Sportifs

Samedi 13 Novembre 2021 à 17h30

Publication des résultats partiels et ordre départ de la 2ème étape

Samedi 13 Novembre 2021 à 21h00

Départ étape 2 d'Isolella

Dimanche 14 Novembre 2021 à 9h00 VHC

Arrivée étape 2 à Isolella

Dimanche 14 Novembre 2021 à 12h41

3ème réunion des Commissaires Sportifs

Dimanche 14 Novembre 2021 à 12h00

Publication des résultats partiels

Dimanche 14 Novembre 2021 30 minutes après
l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Vérifications finales

Dimanche 14 Novembre 2021 à 15h30

Publication des résultats du rallye

Dimanche 14 Novembre 2021 30 minutes après
l'affichage des résultats provisoires

Remise des prix

Dimanche 14 Novembre 2021 au le podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise

Le 7^{ème} Rallye National Mare à Machja Les 12,13 et 14 Novembre 2021
en qualité d'organisateur administratif et technique avec la participation des ASA de la Ligue Corse du Sport Automobile et le soutien de la **Mairie de Pietrosella, CCAS Marinca de Porticcio, la Collectivité de Corse, la Communauté des Communes, les Mairies de Serra di Ferro, Coti Chiavari, Cognocoli Monticchi, Albitreccia, Grosseto Prugna.**

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser sous le numéro en date du et par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le numéro en date du

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Comité d'Organisation

Président : Christian LECA

Membres :

Quentin BIANCARDINI

Stéphanie CACCAVELLI

Félix CASABIANCA

Gisèle CASABIANCA

Albert DALLA COLETTA

Ange-Paul DESANTI

Guy FIORI

Vincent GIACOMO

Gilbert LEROYER

Pierre OGGIANO

Jean-Paul PEREZ

André VARALDO

Secrétariat du rallye

Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile
Route de Mezzavia – Chemin Minatojo
20090 Ajaccio

Adresse postale :

ASACC TOUR DE CORSE

BP 874

20192 Ajaccio cedex 4

Téléphone : 04.95.23.62.60.

Email: tdc.asacc@orange.fr

web: <http://www.asacc.fr>.

E-mail : maremachja@gmail.com

1.1P .OFFICIELS

Collège des commissaires sportifs

Président :

Membres :

Fabien ZYCH N°4626

Jean RASORI N° 2320

Daniel BALDASSARI N° 5820

Direction de Course

Directeur de Course :

Adjoints à la Direction :

(Nouveau départ)

Gérard PLISSON N°12983

Sylvie ZYCH N°3416

David BERETTI N° 20543

Directeur de Course Délégué ES 1 - 2 - 3 - 4

Directeur Intermédiaire ES

Noel BASTIANAGGI N°2221

Jacqueline EHLINGER N° 183132



Délégués à la direction de course

Vérifications Adm/ Techniques :	Jacqueline EHLINGER N° 183132
Organisateur Technique :	Vincent GIACOMO N° 19783
Véhicule tricolore :	Stéphanie CACCAVELLI N° 6471
Véhicule damiers :	Gilbert LEROYER N° 18278

Commissaires techniques

Responsable :	Michel RAMU N° 2669
<i>Techniques VHC/VHRS :</i>	<i>André BAROLLE</i> N° 55043
	Jean CAMPANA N° 4045
	Christophe OLIVIERI N° 169602
	Henri PINET N° 11855
	Valérie ROUSTAND N° 122514
	Laurent FABRE N° 49193

Techniques Rallye 2

Responsable des Classements :

Médecin Chef :

Chargés des Relations Avec les Concurrents

Pierrette RUBINI N° 27884
Vincent FATTACCIO N°8025

Chargés des Relations Avec les Concurrents VHC

Gérard FOURNIER N°

Responsables des relations avec les commissaires : Félix CASABIANCA N°57809

Responsable du matériel :

André VARALDO N° 5486
Jean Paul PEREZ N° 254354
Gilbert LEROYER N°18278

Responsable liaisons radio sur des ES :

À l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont Juges de Faits

1.2P. ELIGIBILITE

Le 6ème Rallye MARE à MACHJA 2021 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2021 coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile
- Le Challenge Interne ASACC Michel BRENNEUR

1.3. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne,

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Voir règlement particulier du Rallye moderne,

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à concurrence de 30 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés

- | | |
|---|---------------|
| A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs : |450,00 € |
| B) <u>les licenciés ASACC</u> : |400,00 € |
| C) sans la publicité facultative des organisateurs : |900,00 € |



+ 45 Euros pour la Géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

- a) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.
- b) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
- c). Joindre la 1ere page du PTH (Passeport Technique Historique)
- d) du montant des droits d'engagement.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme aux règles spécifiques VHC 2021

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 :

Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)

Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

pour la première liste : groupe 4/5, groupe 2, groupe 3, groupe 1, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

pour la deuxième liste : groupes B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées

Les voitures du groupe Classic de compétition

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 5.P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye Moderne

ARTICLE 6.P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **6ème rallye Mare à Machja 2021** représente un parcours de **219,71 km**. Il est divisé en **2 étapes et 4 sections**, Il comporte **4 épreuves** spéciales d'une longueur totale de **80,60 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ETAPE 1

ES 1 Pietrosella - Acqua Doria 1	25,89 Km
ES 2 Pietrosella - Acqua Doria 2	25,89 Km

ETAPE 2

ES 3 Zizoli - Agosta 1	14,88 Km
ES 4 Zizoli - Agosta 2	14,88 Km

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. Voir règlement moderne

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7.P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir Règlement Particulier du Rallye Moderne

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.1. DÉPART

Le départ de la 1ère étape sera le Samedi 13 Novembre à 13 heures après le rallye V.H.C

Le départ de la 2ème étape sera donné 15 minutes après le rallye V.H.C de minute en minute dans l'ordre du classement.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS- APPELS

Voir Règlement Particulier du Rallye Moderne

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2021.

À l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.

Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VH CJ, B VHC J (1982 – 1990)

Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

À aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Il n'y aura pas de dotation de prix en espèces.

Des récompenses seront attribuées :

Coupes :

Aux 3 premiers du classement général

Au vainqueur de chaque groupe

Au vainqueur de chaque classe

Un **Trophée Nicolas SAULINIER** récompensera le 1^{er} le temps scratche l'ES N°1

Un souvenir sera attribué à tous les concurrents classés

Une Coupe des Dames

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 Novembre à 15h30

- sur le Podium



6 -ème Rallye National Pietrosella MARE è MACHJA 2021 VHRS

12 - 13- 14 Novembre 2021

Championnat de Ligue Corse 2021

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Permis d'organisation **FFSA N° du /2021**
Permis d'organisation Ligue n° du 2021

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE MARE è MACHJA 2021

SOMMAIRE

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

Article 1P - ORGANISATION

- 1.1P. OFFICIELS
- 1.2P. ELIGIBILITE
- 1.3P. VERIFICATIONS

Article 2P - ASSURANCES

Article 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS
- 3.2P. EQUIPAGES

Article 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.3P. ASSISTANCE
- 4.8P. EXTINGCTEURS

Article 5P – PUBLICITE

Article 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P. DESCRIPTION
- 6.2P. RECONNAISSANCES

Article 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELAVES AUX CONTROLES
- 7.3.17.P NOUVEAU DEPART APRES ABONDONS / RALLYES 2

Article 8P – RECLAMATION - APPEL

Article 9P – CLASSEMENTS

Article 10P – PRIX

6ème Rallye MARE à MACHJA 2021 VHRS

Ce règlement particulier complète :

Le règlement standard des rallyes VHRS FFSA 2021, FFSA 2021 et les règles spécifiques des rallyes VHRS FFSA 2021

PROGRAMME - HORAIRES

Voir règlement particulier du Rallye moderne ou VHC

Sauf que les VHRS rouleront tout au long de l'épreuve après les concurrents du Rallye Moderne et Rallye VHC.

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Idem règlement particulier du Rallye Moderne ou VHC.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise

Le 6ème Rallye National Mare à Machja VHRS

12,13 et 14 Novembre 2021

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro du /2021 et par la Ligue Corse du Sport Automobile le sous le numéro 2021 du 2021

Ce Rallye sera jumelé au 7ème Rallye National « MARE E MACHJA » et empruntera le même parcours

COMITE D'ORGANISATION

Voir Règlement particulier du Rallye Moderne

1.1P. OFFICIELS

Voir Règlement particulier du Rallye Moderne

Tous les Officiels opérant sur le Rallye Moderne sont les mêmes qui officient sur le Rallye VHRS.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 6ème rallye MARE à MACHJA VHRS 2021 compte pour

Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile

Le Challenge Interne ASACC Michel BRENNEUR

1.3. VERIFICATIONS

1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- Documents officiels de la voiture : l'équipage devra présenter un « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.
- Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

1.3.4P Un briefing oral sera obligatoirement organisé par la direction de course sur le Parc fermé Parking D'Isolella à 12h00 le Samedi 13 Novembre 2021,

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à concurrence de 20 voitures maximum en complément du rallye moderne et du rallye VHC.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés

A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs :430,00 €

C) sans la publicité facultative des organisateurs :860,00 €

2. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.2. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.1P VOITURES ADMIS :

Sont autorisées les catégories suivantes : (possibilité de retenir une, deux ou trois catégories ci-dessous) :

- Catégorie Régularité Historique Sportive : voitures de plus de 25 ans,
- L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à « l'esprit » et à l'aspect de la période donnée. L'organisateur peut regrouper et / ou subdiviser toutes les classes.
- Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés ; un extincteur en cours de validité d'une capacité minimum de 2 Kg, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents sont obligatoires.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.1.2. EQUIPEMENTS

Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture.

Cependant, un seul instrument à l'affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip / Twin Master, Rétro trip, Belmogtwin, ...) mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification. Cependant, l'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, téléphone, ordinateur) est toléré à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage. Aucun de ces appareils ne devra être fixé de manière définitive sur la voiture.

4.2. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

4.3.1. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement particulier du rallye de support.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir Règlement Particulier du Rallye Moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir Règlement Particulier du Rallye Moderne

6.2.6P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au Règlement Standard FFSA

7.1. DÉPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Idem au règlement particulier du Rallye moderne.

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2. 11P Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Directeur de course délégué :	chasuble rouge
Chef de poste :	chasuble orange souligné
Commissaire de route :	chasuble orange
Chronométreurs :	chasuble bleue
Personnel médical :	chasuble blanche
Commissaires techniques :	chasuble noire
Chargés des Relations avec les Concurrents :	chasuble rouge avec inscriptions blanc
Presse	chasuble verte

7.2.2. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées

7.3. P CONTROLES DE PASSAGE (CP)-CONTROLES HORAIRES (CH)- MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.P SECTEURS DE ZONES DE REGULARITE (ZR) SUR LA ROUTE FERMEE A LA CIRCULATION

Les équipages doivent parcourir les zones de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur et selon le choix fait par le concurrent. La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3 Km/h par temps de pluies faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte.

Chaque seconde de différence avec le temps idéal entraînera une pénalité de 1 seconde.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne, le concurrent encourt :

- 1ère infraction : Le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €

- 2e infraction : Le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la mise hors course.

Chronométrage manuel (Les appareils de chronométrage doivent être rigoureusement synchronisés avec l'horloge parlante (3699) entre eux).

- Par la pose de balises dans la zone
- Par des relevés de points GPS

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10mn.

a) Temps réalisé : 9 mn. 39 sec. = 21 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 10 mn. 31 sec. = 31 secondes de pénalité

L'organisateur a prévu des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel lieu sur les zones de régularité.

7.5.4 ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

7.6. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Étape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS- APPELS

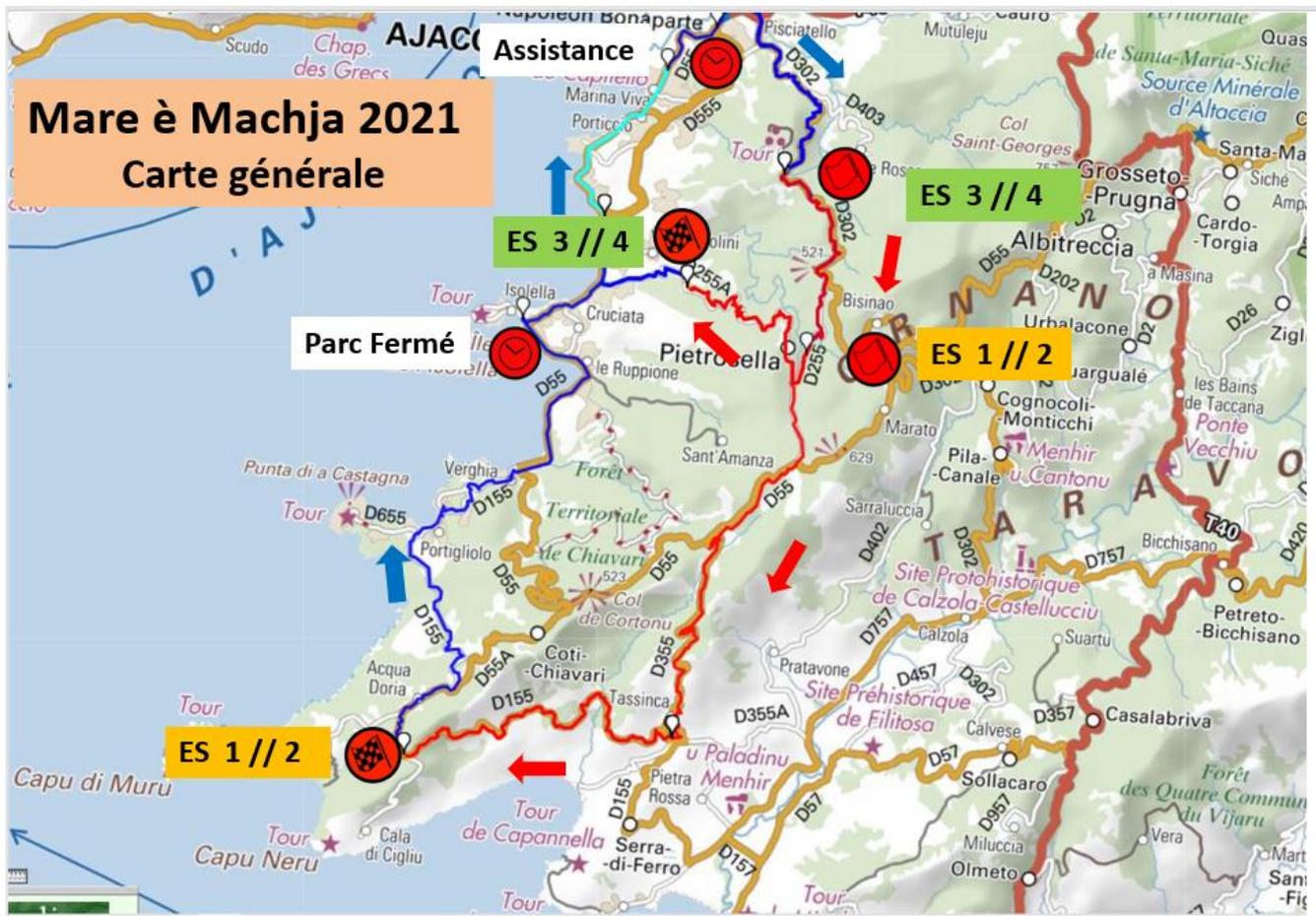
Aucune réclamation n'est acceptée

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

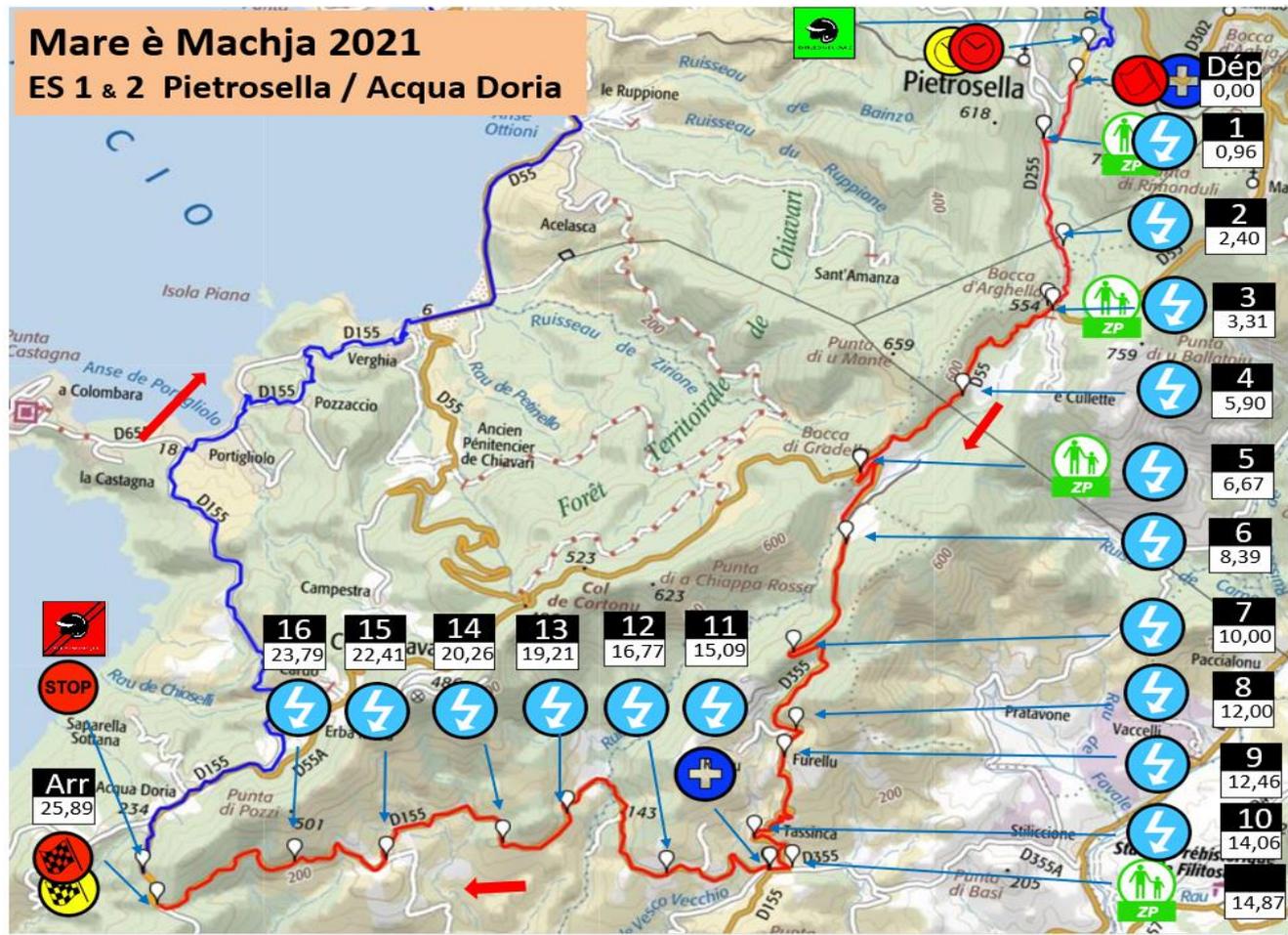
Conforme au Règlement Standard FFSA
Un classement Général VHRS sera établi.

ARTICLE 10P. PRIX

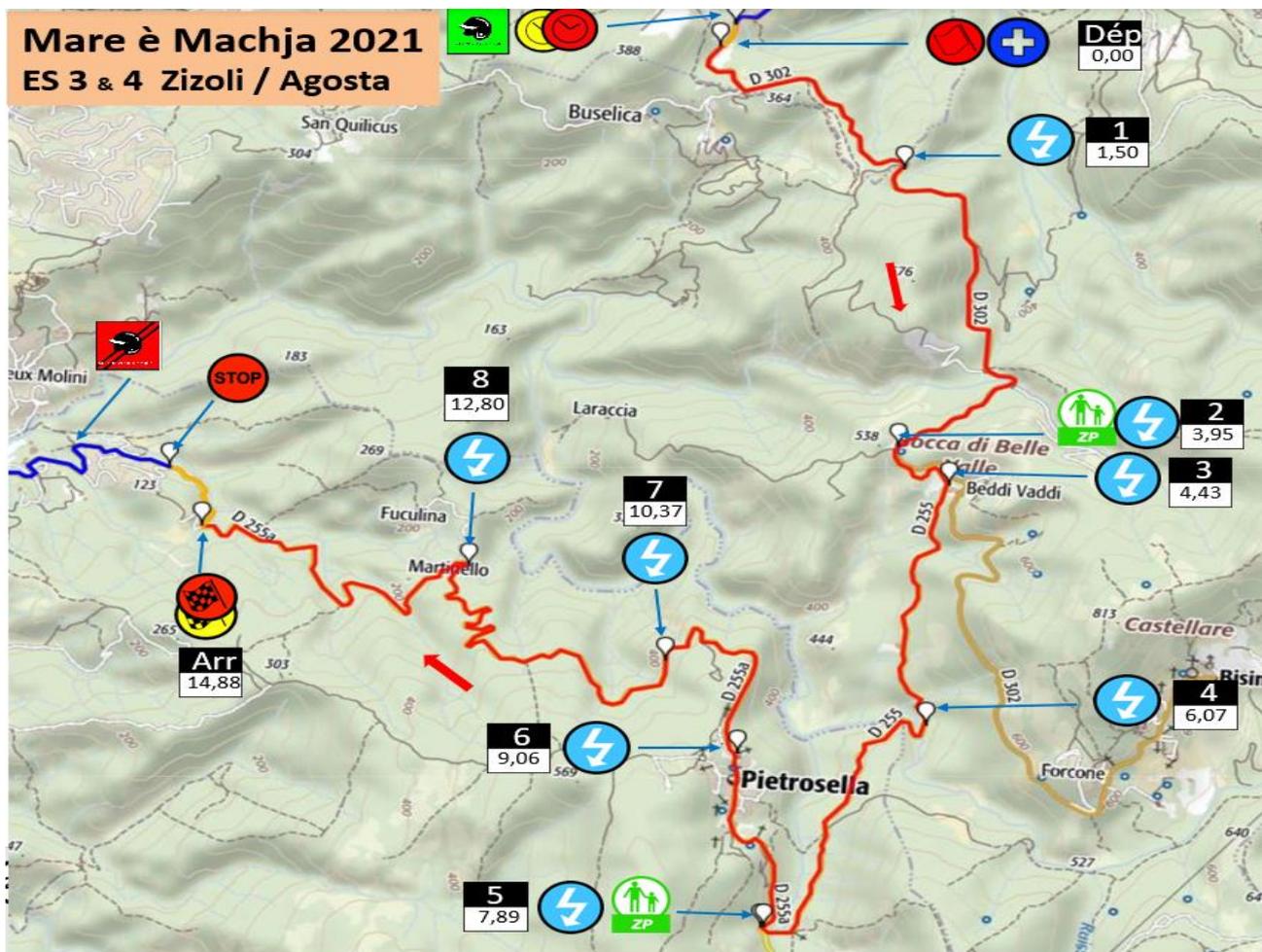
Conforme au règlement standard FFSA.
Voir Règlement particulier du Rallye Moderne



Mare è Machja 2021 ES 1 & 2 Pietrosella / Acqua Doria



Mare è Machja 2021 ES 3 & 4 Zizoli / Agosta



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE MARE è MACHJA 2021